

Le département de mathématiques et de statistique de l'université McGill sollicite des applications à un poste de professeur régulier en mathématiques, au niveau de professeur adjoint. Le poste à combler est dans le domaine prioritaire de la théorie des graphes, en particulier la théorie des graphes extrémaux, la théorie structurale des graphes, et la théorie des limites de graphes.

Les candidats devront être titulaires d'un doctorat en mathématiques au moment de l'embauche, et devront aussi avoir une connaissance profonde des mathématiques. Ils devront avoir démontré une capacité de mener une recherche indépendante et de haute qualité. Les critères de sélection comprennent les accomplissements en recherche, ainsi que le potentiel de contribuer aux programmes éducatifs du département, tant au premier cycle qu'aux cycles supérieurs.

Les demandes comprendront un curriculum vitae, un résumé de recherche, un énoncé sur l'enseignement comprenant une description de l'expérience d'enseignement, et au moins quatre lettres de référence, dont une doit faire état de l'enseignement. Les candidats sont aussi encouragés de fournir des liens web à jusqu'à trois articles ou prétirages.

Il incombe aux candidats de vérifier que leurs lettres de référence ont été soumises au Comité d'embauche, Département de Mathématiques et de Statistique, Université McGill, 805 Sherbrooke O., Montréal, QC H3A 0B9 Canada.

Pour être pleinement considérées, les candidatures, y compris les lettres de recommandation, devront être reçues avant le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

L'Université McGill souscrit à la diversité et à l'équité en matière d'emploi. Elle accueille favorablement les demandes d'emploi: des femmes, des peuples Autochtones, des minorités ethniques, des personnes handicapées, des personnes de toutes orientations et identités sexuelles, des minorités visibles, et d'autres personnes qui pourraient contribuer à une plus grande diversité. Toutes les candidatures seront accueillies ; par contre, en égard des exigences de la loi canadienne, la priorité sera accordée aux citoyens canadiens et aux immigrants reçus.

